

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 381

Artikel: La mère et le petit enfant

Autor: Bonard, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Si les nations du monde avaient envoyé à la S. D. N., en 1931, 5 0/0 seulement de ce qu'elles ont dépensé dans l'année pour la défense nationale, et si la S. D. N. avait placé cette somme à 50/0 dans une banque, ces 50/0 des 50/0 suffiraient à entretenir la S. D. N., le Bureau International du Travail et la Cour Permanente de Justice Internationale pendant tout le reste de l'histoire du monde, sans avoir jamais à demander un centime aux membres de la Société.
S. DE MADARIAGA.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est déduit des abonnements de 6 mois (8 Fr.) établis pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Au Grand Conseil de Genève

La consolation de l'escargot

Le 1^{er} février 1930, M. le député Albaret déposait devant notre Parlement genevois un projet de loi reconnaissant aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes.

Le 14 février 1931, ce projet dont aucun autre député n'avait paru se soucier durant ces douze mois, était, conformément au règlement, remis à une Commission.

En fin de session d'hiver 1932, soit à la fin de mars, soit encore treize mois plus tard, cette Commission déposait son double rapport (majorité favorable au suffrage, minorité opposée).

Au début de la session de printemps 1932, soit au début de mai, l'Association genevoise pour le Suffrage faisait plusieurs démarches pour demander que ce projet, vieux alors de vingt-sept mois, fût discuté durant cette session.

Le Président du Grand Conseil voulut bien l'inscrire avec le N° 23 à l'ordre du jour, où depuis lors, à chaque séance, nous le voyons figurer. Comme notre Parlement cantonal peut quand il le veut, liquider au moins une demi-douzaine d'objets par séance, nous pourrions espérer que notre projet gravisse un peu rapidement les échelons qui le séparent de la discussion, si, à chaque instant, des discours imprévus, des propositions individuelles, des interpellations variées ne sursaissaient qui, nous harant le passage, nous maintiennent en seizième ou en dix-septième rang, ou si encore d'autres projets, pourtant de date moins ancienne, ne nous passaient devant avec autant de désinvolture que certains voyageurs pressés bousculant la queue aux guichets des gares. A cette allure...

A cette allure, et comme cinq séances sur huit que compte la session ordinaire sont déjà liquidées au moment où nous écrivons ces lignes, nous commençons à nous demander à quelles calendes notre projet va être renvoyé? Car n'est-ce pas? des considérations sur la « piquette » produite par les vignobles de nos coteaux, ou sur le voyage d'un Conseiller d'Etat en taxi à Fribourg, l'acquisition de la parcelle 3364 de la commune de Meyrin, ou les « débordements » de la Seymaz (est-il utile de dire à nos lecteurs non genevois qu'il ne s'agit là que d'un ruisseau?...), sont choses infiniment plus pressantes et plus utiles, et qui ont infiniment plus de droits à l'attention et au temps de nos honorables qu'une révision constitutionnelle, introduisant dans la vie publique de notre canton cinquante mille nouvelles citoyennes, mères de famille, contribuable, travailleuses, productrices et consommatrices, dont 15.000 en tout cas le réclament depuis longtemps?

Et tel est le cercle vicieux où nous sommes enfermées : on ne tiendra compte de nous et de ce que nous demandons que lorsque nous cesserons d'être un zéro politique. Et nous ne cesserons d'être un zéro politique que lorsqu'on aura tenu compte de nous et de ce que nous demandons. Comment sortir de là?...

Heureusement que, comme emblème, nous avons pris jadis un escargot. Car, sans l'exemple encourageant de ce gastéropode, qui va à l'allure que vous savez, mais qui finit toujours par arriver où il le veut, il y aurait là de quoi perdre un brin de sa foi en la bonne volonté des hommes, nos frères et nos concitoyens.

E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

In Memoriam: M^{lle} Ella Wild.
M. F.: Le désarmement moral.
Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

V. DELACHAUX: Dans l'Inde méridionale. Femmes députées.
E. P.: Electricité... et suffrage féminin.
Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

J. VUILLIOMENET: Le sculpteur Jeanne Perrochet.
ANTONIN BARTHELEMY: Une féministe au XVI^e siècle.
Deux femmes écrivains suisses: Cécile Lauber et Lisa Wenger.

La mère et le petit enfant

La neuvième série des journées éducatives (20 et 21 mai 1932) a réuni, dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, un nombreux public, presque exclusivement féminin, où se voyaient beaucoup de jeunes femmes. Le sujet: *La mère et le petit enfant de zéro à deux ans* a été traité avec compétence et un précieux sens des réalités, tant au point de vue physique qu'au point de vue de l'intelligence, qu'il s'agisse de l'enfant dans sa famille ou de l'enfant malheureux, placé dans des asiles ou dans des familles.

La première journée a été consacrée aux mères: Mme Bovet-Babut (Genève) a parlé des mères, qu'il s'agisse de celles qui ont enfanté ou de celles qu'anime un profond sentiment maternel et qui pour le satisfaire, se font éducatrices, bonnes d'enfant, infirmières, directrices d'asiles, d'hôpitaux ou de homes. Mme Bovet s'est appliquée à analyser cette maternité spirituelle qui réalise des miracles et vient en aide aux mères.

Toutes ne sont pas à la hauteur de leur tâche, elles ne peuvent tout faire, a ajouté Mme P. Lauffer-Gautier (Lausanne). Pour la première fois, on entendait une mère admettre sans réticences la collaboration de celles qui se sont spécialement préparées à leur tâche d'éducatrices, qui sont mieux armées pour éduquer, instruire l'enfant et s'en tenir aux principes. Les mères ont tant à faire, sont souvent si surchargées de besogne!...

Ce que nous voulons pour nos filles, a expliqué M^{me} Ernest Dubois-Mayor (Neuchâtel), vice-présidente internationale des Amies de la jeune fille, c'est qu'elle soient meilleures que nous, c'est-à-dire mieux préparées à leur tâche de ménagères et de mères, cela avec la collaboration de l'école, par l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire institué par le canton de Vaud, réclamé au Grand Conseil neuchâtelois par une pétition de 3000 femmes, par des programmes préparant mieux à cette vocation ménagère, par des manuels contenant des pages spécialement destinées aux jeunes filles. (M^{me} Dubois, qui est une bonne féministe, sait bien que les femmes ne sont pour rien dans l'élaboration des programmes scolaires et pour moi-même encore dans la confection des manuels scolaires).

La discussion a porté notamment sur un point qui nous est familier: le respect, la valeur économique du travail ménager et la nécessité, proclamée par M. Mürdter, chef du Service de l'enfance au département vaudois de l'Intérieur, d'apprendre aux garçons à faire la cuisine et un peu de ménage. Cette suggestion a paru naturelle dans le milieu des Journées éducatives, mais vous représentez-vous le tolle qu'elle souleverait, émise dans cette même salle, devant les députés au Grand Conseil?...

M^{me} Gubser (Lausanne), une des collaboratrices du Secrétariat de l'Enfance, a énuméré toutes les œuvres privées et officielles qui accordent leur appui aux mères de famille, appui moral, matériel, aide, conseil, dès la consultation prénatale jusqu'à la Société coopérative de la Safa. Ce qui n'empêchera pas des malheureuses de se suicider parce qu'elles ne savent plus que faire ni à qui recourir!

Le premier éveil de l'intelligence chez l'enfant a été décrit par M. Jean Piaget, directeur du Bureau international de l'éducation (Genève), qui a su montrer clairement les étapes qui mènent de l'instinct pur aux manifestations de l'intelligence par le mouvement coordonné, la répétition, la première question que se pose l'enfant, l'invention de moyens nouveaux pour les appliquer aux situations nouvelles, puis la combinaison mentale et enfin le langage parlé.

La vie physique de l'enfant a été étudiée, d'abord par M. Dr. G. Delay, chef de la policlinique universitaire (Lausanne), qui a parlé de la croissance du petit être, puis l'a montré hors du milieu familial, soit dans les pouponnières, soit placé dans une famille qui n'est pas

Miss Amalia EARHART

qui vient d'effectuer toute seule la traversée de l'Atlantique en avion, en 13 h. 12 minutes, ce qui constitue un record de temps, et dans des circonstances particulièrement difficiles qui ont exigé beaucoup de sang-froid et de courage. Miss Earhart, qui fut une infirmière pendant la guerre et une travailleuse sociale à Boston à sa sortie de l'Université, est aussi une féministe convaincue et une pacifiste de marque.



Cliché The Vote

la sienne; puis par M. le Dr. J. Taillens, chef du service de pédiatrie de l'Hôpital cantonal (Lausanne) qui a exposé les progrès de la lutte contre la mortalité infantile, tombée de 15,7 % en 1890 à 5,1 % en 1930. Si cette mortalité est de 5,1 % en Suisse, en général, elle n'est que de 1,5 % dans les pouponnières. Ce qui prouve que l'élevage scientifique des enfants vaut encore mieux que ce fameux instinct maternel qui commet quotidiennement de mortelles erreurs alimentaires. L'œuvre bienfaisante du Foyer maternel de Lutry, qui reçoit pendant trois mois des mères non mariées, les place et leur rend la joie de vivre, a été exposée avec cœur par M. le Dr. Maurice Muret (Lausanne). Des visites à la Goutte de lait, à la consultation de nourrissons de l'Hospice de l'enfance, un exposé de M. le Dr. Exchaquet, directeur de cette consultation dès 1918, sur la bonne organisation de ce service et l'alimentation rationnelle des bébés, la visite de la Clinique infantile, de la Maternité et de la Pouponnière ont terminé ces deux journées bien remplies, organisées, comme toujours, par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses, la fondation suisse « Pro Juventute » et le Secrétariat vaudois de l'Enfance.

S. BONARD.

La Fabrication de armes et du matériel de guerre en Suisse

Une résolution de Sociétés féminines

Réunies à Berne le 4 juin 1932, les représentantes des Unions de Femmes et des Frauenzentralen de Suisse, qui groupent la plupart des Sociétés féminines de leurs cantons, protestent contre le fait que certaines branches de l'industrie suisse et certaines exploitations fédérales participent à la fabrication d'armes et de munitions à destination du trafic étranger. Elles expriment l'opinion que la participation de la Suisse à ces livraisons d'armes et de munitions est inexcusable, même en s'abritant derrière le prétexte d'une occupation momentanée pour les travailleurs de notre pays.

Les représentantes de ces organisations demandent à nos autorités, par tous les moyens en leur pouvoir et en collaboration avec les hommes et d'autres femmes de notre pays, d'agir de façon que les industries servant à ces buts de destruction dirigent leur travail et leurs forces vers la fabrication de produits qui puissent, au contraire, servir aux besoins de la vie, au développement de la civilisation, et au rapprochement pacifique des peuples.

* * *

Nous sommes heureuses de publier ci-dessus le texte de cette résolution, montrant ainsi l'intérêt très grand éveillé dans les milieux féminins de plusieurs de nos cantons par les révélations faites ces dernières semaines sur la participation de la Suisse à la fabrication et au trafic des armes et des munitions.¹ Car il est indispensable qu'une opinion publique éclairée, renseignée, et très exactement informée se lève en masse pour soutenir les efforts entrepris, et les démarches annoncées auprès des autorités compétentes.

Nous reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro sur cette question de première importance, mais nous tenons à rappeler à nos lectrices qu'elle a déjà préoccupé le Comité international féminin pour le Désarmement, qui, dans son document remis à la Conférence le 18 mars dernier s'exprimait comme suit:

Nous sommes attristées de constater les abus provenant des bénéfices privés de la fabrication des armes et des munitions. Nous croyons que ceux-ci devraient être rendus impossibles, et nous demandons une surveillance nationale et internationale de la fabrique des armes et des munitions, tant de l'Etat que privée. Ces fabrications devront être soumises à un système de licences, ainsi qu'à la publicité.

En outre, et à la suite de l'émotion suscitée par l'Assemblée de l'Association genevoise pour la S. d. N. à la Réformation, le Comité féminin international a consacré sa soirée familière de discussion du 3 juin à cette question encore. Répondant aux nombreuses questions qui lui furent posées, M. W. Martin, rédacteur politique au Journal de Genève, présente un magistral exposé de l'enchaînement logique des mesures à prendre contre le trafic et la fabrication du matériel de guerre; et sa confiance dans la valeur des manifestations de l'opinion publique fit saisir plus nettement encore à chacune de ses auditrices le devoir très clair qui s'impose à elle.

E. Gd.

¹ Rappelons entre autres les conférences et les discussions de l'Assemblée de Coire de l'Association suisse pour la S. d. N. (voir le *Mouvement*, N° 379), ainsi que l'Assemblée de l'Association genevoise pour la S. d. N. à la Salle de la Réformation, le 27 mai dernier, au cours de laquelle MM. W. Martin (Genève), Rolin (Belgique) et Ernest Bovet (Lausanne) ont apporté avec une sincérité et une sûreté de documentation admirables des précisions parfaitement nettes. M. Bovet, notamment, n'a pas hésité à mentionner que les trois fabriques privées de matériel de guerre actuellement connues en Suisse sont à Oerlikon, Neuhausen et Soleure.

